



Assemblée générale

Distr. générale
4 décembre 2013
Français
Original : espagnol

Soixante-huitième session
Point 122 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport de la Troisième Commission

Rapporteuse : M^{me} Adriana **Murillo Ruin** (Costa Rica)

1. À sa 2^e séance plénière, le 20 septembre 2013, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-huitième session la question intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » et de la renvoyer à toutes les grandes commissions, uniquement pour qu'elles en tiennent compte lorsqu'elles examineraient et adopteraient leur programme de travail provisoire.
2. La Troisième Commission a examiné la question à sa 54^e séance, le 27 novembre 2013.
3. À sa 54^e séance, la Commission était saisie de son programme de travail provisoire pour la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale ([A/C.3/68/L.79](#)), présenté par son président.
4. À la même séance, la Commission a approuvé son programme de travail provisoire pour la soixante-neuvième session ([A/C.3/68/L.79](#)) et décidé de le transmettre à l'Assemblée générale (voir par. 5).



Recommandation de la Troisième Commission

5. La Troisième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale approuve le programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-neuvième session, qui est reproduit ci-après :

Point 1. Développement social :

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale;
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille;
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement;
- d) Alphabétisation enjeu vital : définir les futurs programmes d'action.

Point 2. Prévention du crime et justice pénale.

Point 3. Contrôle international des drogues.

Point 4. Promotion de la femme :

- a) Promotion de la femme;
- b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Point 5. Promotion et protection des droits de l'enfant :

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant;
- b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

Point 6. Droits des peuples autochtones :

- a) Droits des peuples autochtones;
- b) Deuxième Décennie internationale des peuples autochtones.

Point 7. Promotion et protection des droits de l'homme :

- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
- b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
 - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.
- Point 8. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
- a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée;
 - b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
- Point 9. Droit des peuples à l'autodétermination.
- Point 10. Rapport du Conseil des droits de l'homme.
- Point 11. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires.
- Point 12. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.
-